

**PROTOCOLE DETERMINANT LES MESURES D'ORGANISATION ET LES GARANTIES SANITAIRES POUR LA
REPRISE DES ECOLES ELEMENTAIRES LE JEUDI 14 MAI 2020 EN PERIODE DE DECONFINEMENT ET
D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE: Protocole Spécifique à AUGUSTE BENOIT**

Préambule

L'épidémie due au coronavirus Covid 19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des élèves et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires.

Une vigilance accrue sera demandée aux familles : hygiène stricte des mains au retour à la maison, prise de température par les parents avant le départ à l'école. Si symptômes évocateurs, il est demandé de ne pas envoyer l'enfant à l'école. Les parents n'auront pas accès à l'école.

Vu la circulaire relative à la stratégie nationale de déconfinement ;

Vu la circulaire MENE2011220C du 4 mai 2020 du ministère de l'éducation relative à la réouverture des écoles et des établissements scolaires, conditions de poursuite des apprentissages ;

Vu le protocole sanitaire du Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse: « Guide relatif à la réouverture et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires ».

Considérant la concertation effectuée entre les services de la commune et les directeurs d'école des trois établissements concernés par la réouverture du jeudi 14 mai : Auguste Benoit, Petit Lac et Trébillane ;

Considérant qu'un protocole sanitaire a été élaboré pour chaque école, pour prendre en compte les spécificités matérielles et propre à la configuration de chaque établissement ;

Considérant qu'il ressort de la circulaire du 4 mai que « l'objectif est d'abord de garantir des conditions de santé et de sécurité grâce à un protocole sanitaire strict, qui conditionne l'ouverture de chaque école et de chaque établissement... selon des principes nationaux mais avec une grande souplesse dans la mise en œuvre. ».

Considérant que toutes les garanties d'accueils, d'organisation et de sécurité sanitaire ont été prises en compte pour l'accueil des enfants.

Article 1. Adoption du protocole d'organisation et sanitaire

Les parties à la présente s'entendent pour signer le présent protocole pour permettre l'accueil des enfants dans des conditions sanitaires optimales à compter du jeudi 14 mai et ce durant toute la période d'ouverture de l'établissement.

Article 2. Mise en place du matériel et des aménagements extérieurs par les services techniques

- Ecole Auguste Benoit :
 - . Les tables sont mises en places par les professeurs)
 - . Fermeture du parking, coté cantine, faire un arrêté et mettre barrières aux 2 entrées (forme entonnoir côté Violesi)
 - . Mettre distanciation de 1 m avant les barrières * 2
 - . Donner un rouleau de rubalise au directeur
 - . Neutraliser table de pique-nique et mobilier urbain
 - . Neutraliser patères extérieures
 - . Séparer la cour en deux selon choix du directeur entre les buts et les patères
 - . Mettre un hygiaphone dans le bureau de direction dès réception
 - . Marquage au sol devant les toilettes

Article 3. Nettoyage des locaux et protocole

Le nettoyage et la désinfection des locaux seront effectués de la manière suivante :

De 6h à 8h30 : 5 agents d'entretien

Nettoyage et désinfection des classes (5 classes pour Auguste Benoit, 4 classes pour Petit Lac et 4 classes pour Trébillane)

- Nettoyage du mobilier (enfants, enseignants) + points d'appui (poignées de portes, interrupteurs etc....)
- Nettoyage des sols

Protocole : 1°) Aération des locaux

2°) Lavage au détergent + rinçage

3°) Lavage au bactopin + temps de pause de 10 minutes + rinçage + séchage

De 8h30 à 10h : 4 agents d'entretien

- Nettoyage des parties communes
- Nettoyage des WC enfants
- Nettoyage bureau directeur

Protocole :

1°) Aération des locaux (pour le bureau du directeur)

2°) Lavage au détergent + rinçage

3°) Lavage au bactopin + temps de pause de 10 minutes + rinçage + séchage

De 10h à 11h30 : 1 agent affecté aux sanitaires

De 11h30 à 13h45 : 4 agents d'entretien

1°) De 11h30 à 12h30 (durant le repas des enfants) :

- Nettoyage des WC enfants
- Nettoyage des parties communes

2°) De 12h30 à 13h45 :

- Nettoyage / désinfection salles de classe

De 14h à 16h30 : 1 personnel présent

Repasse dans les sanitaires enfants selon l'utilisation qui en est faite.

Article 4. Modalités d'organisation du temps méridien

A- Organisation du repas

De 8h30 à 10h : 1 agent de cantine

- Réception des piques niques et rangement dans les frigos prévus à cet effet
- Enregistrement de chaque pique nique dans un cahier par classe (et précision des PAI s'il y a lieu)
- Préparation des piques niques par classe

De 11h30 à 11h45 : 1 agent cantine + 1 animateur

Distribution des repas dans les classes.

De 12h à 13h30 : 1 agent

Nettoyage/désinfection réfectoire + frigos + points d'appui

B- Organisation des activités

Auguste Benoit (7CM2 et 9CP)

Pour limiter les contacts physiques la cour sera divisée en 3 parties. Il y aura deux groupes de 5 enfants et un autre groupe de 6 enfants. Les effectifs sont connus grâce aux formulaires d'inscriptions.

Voici le plan type pour le temps méridien :

11h20-11h30 : Arrivée des animateurs et mise en place des gestes barrières (gants, gel, masques).

11h30-11h40 : Appel des élèves dans les classes + passage aux toilettes par groupe de 3 enfants ET lavage des mains.

11h45-12h20 : Repas dans les classes

12h20-12h30 : Passage aux toilettes par groupe de 3 enfants ET lavage des mains.

12h30-13h30 : La cour sera divisée en trois parties :

- **Préau** ; Jeux d'expressions (mimes, dessiner c'est gagner)
- **Plateau** ; Activité manuelle. Affaires personnels et matériel fournis par la mairie en respectant le protocole, par exemple, création de perles.
- **Terrain de sport** ; Activités sportives (Initiation danse et yoga)

En cas de pluie, les enfants resteront dans les classes et feront des activités manuelles, d'expressions en limitant les déplacements physiques.

Des sacs individuels seront prévus avec le matériel, nécessaire à l'activité, qui sera récupéré à la fin du temps méridien et désinfecté.

Article 5- Modalités d'organisation du périscolaire

GARDERIE ELEMENTAIRE de 16h30 à 18h

2 animateurs par école.

-lavage des mains,

- gouter fournis par les parents, lavage des mains,

- jeux autour d'une table ronde pour raconter sa journée et parer aux angoisses, stress et permettre l'expression des enfants) = mimes, « je raconte ma journée aux copains ».

Les parents pourront venir chercher les enfants à toute heure.

Ce programme est établi avec les animateurs. Si ce sont les enseignants qui assurent ces garderies, le programme relève de leur choix.

Article 6. Enseignements spécifiques et intervenants

A- Les intervenants sportifs

Suite aux échanges réalisés entre les éducateurs et les directeurs d'école, des plannings d'intervention seront notifiés aux directeurs. Ils prévoient l'intervention dans chaque école et quotidiennement de deux éducateurs sportifs.

Les enfants seront accueillis par petits groupes selon les niveaux et par créneaux de 30 minutes, ce qui permet une rotation entre les différents établissements.

B- L'intervenant musique et l'intervenant bibliothèque.

Ces interventions seront programmées, si les moyens le permettent pour la semaine du 25 mai.

Article 7. Les mesures d'hygiène

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus. Il convient notamment de :

- Porter un masque en fonction des situations de travail, lorsque l'organisation de l'activité ne permet pas de maintenir la distance recommandée, avec les plus jeunes enfants par exemple. → Matériel devant être fourni par l'Éducation Nationale pour les enseignants, par la Mairie pour le personnel municipal. Voir annexe 1
- Appliquer les gestes barrières demandés par le Ministère de la Santé.

1



se laver les mains très régulièrement

2



tousser ou éternuer dans son coude

3



utiliser un mouchoir à usage unique

4



saluer sans serrer la main et éviter les embrassades, garder ses distances (1 mètre minimum) avec autrui

Il faudra donc veiller à la disponibilité de :

- Mouchoirs à usage unique → demandé aux parents
- Poubelles munies de sacs → matériel fourni par la Mairie
- Savon liquide dans les sanitaires → matériel fourni par la Mairie dont la disponibilité sera régulièrement vérifiée et le remplissage des distributeurs effectués (Mairie)
- Gel hydroalcoolique pour les enseignants → matériel fourni par Mairie
- Serviettes en papier à usage unique → matériel fourni par la Mairie dont la disponibilité sera régulièrement vérifiée et le remplissage des distributeurs effectués (Mairie)
- Affichage et rappel des gestes barrières Voir annexe 3

Article 8. Des modalités d'accueil particulières des familles et des élèves

A partir du jeudi 14 Mai, les familles qui se seront inscrites en mairie pourront remettre leurs enfants (CP et CM2 du 14 au 25 mai). Ainsi, aucun enfant ne sera accueilli sans que le directeur n'en ait été informé à l'avance par les services municipaux.

Nous ne pourrions accueillir qu'un maximum de 10 élèves par groupe afin de respecter les 4m2 indispensables à chaque élève. Si ce maximum de 10 élèves par groupe était atteint, comme le recommande le Ministère, nous mettrions en place un roulement et n'accueillerons plus les enfants tous les jours, mais certains élèves les lundis et mardis, et d'autres les jeudis et vendredis. Dès que nous connaissons les réponses des familles pour l'inscription pour les semaines suivantes de leur enfant, nous pourrions connaître le nombre d'enfants à accueillir et le nombre de groupes nécessaires. Et ainsi, nous reviendrons vers vous pour vous indiquer si l'inscription sera possible à la semaine ou seulement sur 2 jours, ainsi que les horaires de classe (entrée échelonnée) et le portail d'accès.

L'accueil des familles est organisé en extérieur en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes) par les services municipaux.

Les enfants entreront dans l'école dès le 14 mai par deux portes d'entrées différentes :

Pour les élèves de CM2 et les élèves dérogatoires, par le grand portail habituel

Pour les élèves de CP, par le portail de la cantine

Dans la cour, les enfants ne devront pas se rassembler et conserver cette distanciation sociale. Ils se rendront directement dans leur zone d'accueil, sur les marquages au sol placés dans la cour, selon les groupes et se rangeront en file indienne. (Les parents en seront informés)

Une entrée échelonnée sera mise en place sur les modalités suivantes :

CP	Elèves dérogatoires	CM2 Villanova	CM2 Deperraz
8h20	8h20	8h30	8h40

Dès le 25 mai

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
8h20	8h30	8h20	8h30	8h40
Portail cantine	Portail cantine	Grand portail	Grand portail	Grand portail

Dans la mesure du possible, les familles sont invitées à respecter cet horaire avec beaucoup de sérieux.

Le portail sera fermé à 8h45.

Les portes d'accès aux classes et au bâtiment resteront ouvertes pendant toute la période d'entrée des élèves pour qu'ils n'aient pas à toucher les poignées.

Pour cela, chaque enseignant aura à veiller sur l'ouverture de sa porte de classe. Les enfants iront ensuite se laver les mains, par groupe, sous la surveillance d'un adulte. Le directeur qui assure l'ouverture du portail veillera à fermer l'ensemble de ces portes lorsqu'il rejoindra l'intérieur.

Article 9. La mise en rang et la rentrée en classe (la récréation) :

Lors de la mise en rang et des déplacements dans l'école, les élèves devront garder une distance d'un mètre minimum entre eux, par conséquent, vu la taille des portes et celle des couloirs, il sera nécessaire de faire **des rangs en file indienne**, chaque élève étant distant d'un mètre de ceux qui l'encadrent devant et derrière.

Dans la mesure du possible, il faudra demander aux élèves de ne pas toucher les poignées de portes. Les gilets, vestes et pulls seront déposés sur le dossier des chaises en classe. Les porte-manteaux ne seront pas utilisés.

Article 10. L'installation en classe

L'installation au sein de la classe devra permettre obligatoirement de respecter les contraintes d'éloignement. Par conséquent, vue la taille des classes, nous ne pourrons accueillir que **10 élèves maximum par classe**.

L'entrée en classe se fera un par un en respectant les règles de distanciation notamment au niveau des déplacements pour se rendre à sa table. Par conséquent, l'idéal sera que le premier élève à rentrer s'installe à la table la plus éloignée puis le second la table suivante et ainsi de suite afin de remplir la salle en commençant par le côté opposé à la porte. Chaque enfant aura une place attitrée au cours de la semaine et ne pourra plus changer de place dans la semaine, les tables utilisées seront numérotées.

Pendant la période du 12 au 25 mai, seuls les CP et les CM2 seront accueillis dans l'école, ils seront donc accueillis à la journée, sur 4 jours.

Après le 25 mai, en fonction du nombre d'élèves, ils seront accueillis sur 2 jours avec une rotation. Le mobilier des salles de classe doit être disposé de façon à conserver les distances de sécurité d'un mètre, voire deux mètres quand cela est possible. Par conséquent, il conviendra d'**espacer les élèves une table sur deux**.

À leur arrivée, les enfants sont invités à aller **se laver les mains les uns après les autres** en maintenant la distanciation adéquate (un mètre, voire deux mètres quand cela est possible) Dans la mesure du possible, les portes des salles devront rester ouvertes pour éviter de toucher les poignées. À l'inverse, les portes des salles inutilisées (bibliothèque, salle de classe vide) devront rester fermées.

Les déplacements en classe ne sont plus possibles si les salles ne permettent pas des espaces de mobilité respectant les mesures de distanciation d'un mètre dans ce cas les élèves resteront donc assis.

L'enseignant veillera également à respecter cette distance avec les élèves. S'il ne peut le faire, il devra alors porter un masque correctement ajusté. Après s'être occupé d'un élève, il devra se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique. L'élève devra faire de même.

Les fenêtres des salles de classe seront laissées ouvertes tout au long de la journée pour permettre une bonne aération, ou au minimum laissées ouvertes pendant les récréations et les temps de pause méridienne.

Les enfants seront accueillis dans un groupe pendant toute la semaine, pas forcément avec leur enseignant, pas forcément avec des élèves du même niveau.

Lors de la sortie, les élèves procéderont un par un en commençant par celui qui est le plus proche de la porte jusqu'au plus éloigné. Pour que ce dispositif soit possible, il faudra que les élèves aient l'ensemble de leurs affaires avec eux, qu'ils attendent derrière leur chaise et au signal de l'enseignant, qu'ils se mettent en route l'un après l'autre en respectant les distances.

Article 11. Le matériel scolaire

Le matériel personnel doit être apporté par l'élève (trousse équipée, cahiers etc.), et conservé ensuite dans son sac. Il ne doit pas être partagé, et l'élève n'a plus accès au matériel collectif. Merci de fournir un paquet de mouchoirs à chaque enfant, ainsi qu'une gourde au nom de l'enfant.

Si besoin, du matériel (feuilles, supports...) peut être distribué aux élèves mais il ne sera alors plus récupéré et restera ensuite avec ses affaires.

L'enseignant ne pouvant facilement s'approcher des élèves, pour des corrections éventuelles, dans la mesure du possible, l'enfant sera guidé pour qu'il corrige lui-même sur sa feuille.

Si l'enseignant a absolument besoin de voir le travail d'un élève, celui-ci déposera son cahier sur une table dédiée et l'enseignant viendra ensuite le vérifier, une fois l'élève retourné à sa place. Dans ce déplacement qui doit être exceptionnel, l'élève devra veiller à ne pas s'approcher de ses camarades. Chaque fois que l'enseignant est amené à toucher le matériel de l'élève, il devra effectuer un lavage systématique des mains.

Article 12. Les récréations

De nouvelles modalités de récréation sont également à prévoir.

Les récréations sont organisées afin de les décaler par classe selon le planning suivant qui permet d'éviter qu'un enseignant soit seul avec les élèves afin de permettre de réagir à un éventuel souci (blessure par exemple) :

Du 12 au 25 mai :

Le matin

CP	Elèves dérogatoires	CM2 groupe 1	CM2 groupe 2
Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2	Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2
9h50	9h50	10h20	10h20
Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe

L'après-midi

Passage aux toilettes et lavages des mains dans le même ordre que le matin.

CP	Elèves dérogatoires	CM2 groupe 1	CM2 groupe 2
Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2	Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2
14h50	14h50	15h20	15h20
Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe

A partir du 25 mai

Le matin

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2	Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2	Cour de l'école Zone 2
9h40	9h40	10h10	10h10	10h40
Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe

+L'après midi

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2	Cour de l'école Zone 1	Cour de l'école Zone 2	Cour de l'école Zone 2
14h40	14h40	15h10	15h10	15h40
Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe	Enseignant du groupe

Avant de quitter la classe, l'enseignant veillera à aérer la salle en grand en permettant une circulation de l'air la plus large possible.

Lors des déplacements, il faudra veiller à ce que les élèves ne se croisent pas. Par conséquent, les enseignants devront être très rigoureux sur leurs horaires de récréation. Ils emprunteront des chemins différents menant aux 2 zones dans la cour.

Durant les récréations, il convient de veiller à respecter les distances de sécurité, d'interdire les jeux de contact, de billes et tous ceux qui impliquent de se passer des objets, les jeux de ballons seront également interdits.

Le lavage des mains sera organisé à différents moments de la journée : lavages à l'arrivée, avant et après les toilettes, avant et après les récréations, avant et après les repas, après avoir éternué, toussé ou s'être mouché. Voir annexe 2

Dans les toilettes, seules celles avec cuvette seront utilisées. L'utilisation des toilettes devra se faire en respectant les mesures de distanciation, les toilettes étant un lieu très exigü, un tour de rôle sur les groupes présents en récréation sera mis en place avec la présence d'un adulte qui mènera ce groupe. Une seule fille et un seul garçon iront aux toilettes à la fois.

Article 13. Les sorties

Pour le déjeuner, pour les enfants qui mangent à la maison, la sortie ne présente aucune difficulté car ils sont moins nombreux.

La sortie à 11h30 et l'entrée à 13h20 se feront par le grand portail en respectant la distanciation et le marquage au sol à l'extérieur de l'école. Si les élèves devaient être trop nombreux, l'école adapterait cette entrée et sortie.

Pour la sortie de fin de journée :

Dès le 14 mai, seront utilisés le grand portail de l'école ainsi que le portail de la cantine.

CP	Elèves dérogatoires	CM2 groupe 1	CM2 groupe 2
16h20 Portail cantine	16h30 Portail cantine	16h20 Grand portail	16h30 Grand portail

A partir du 25 mai

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
16h20 Portail cantine	16h30 Portail cantine	16h20 Grand portail	16h30 Grand portail	16h40 Grand portail

Lors du retour à la maison, il est indispensable pour les enfants et le personnel d'immédiatement changer de tenue et de procéder à un lavage des mains minutieux (éventuellement à une toilette complète).

Article 14. Les enfants ou les personnels atteints

Il n'est pas impossible qu'un enfant ou un personnel arrive à l'école en bonne santé et déclenche les symptômes pendant la journée. Il faut donc anticiper les problèmes pour y remédier efficacement et protéger les autres si cela survenait.

Le problème vient de la diversité des symptômes : fièvre ou non pour certains, toux ou non pour d'autres... En cette période, les maladies saisonnières étant passées, nous serons obligés de considérer que l'apparition d'une toux subite ou de fièvre sont signes d'une infection au Covid (attention aux élèves allergiques).

Il nous faut disposer d'un thermomètre frontal efficace et non d'un thermomètre bandelette.

Conduite à tenir :

Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.

Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.

Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.

Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.

Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.

Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.

Article 15. Circulation des personnels enseignants

La configuration très étroite de la salle des maîtres, l'accès réduit à la photocopieuse ainsi qu'aux toilettes adultes impose une restriction du nombre de personnes présente à 2, plus une personne dans le bureau de direction. Il conviendra de mettre en place une rotation pour accéder à l'ensemble de ces espaces dans le respect des règles de distanciation.

FAIT à CABRIES, le mercredi 13 mai,

Pour la Mairie de Cabries

Le MAIRE
Hervé FABRE - AUBRESPY



Hervé Fabre

Pour l'Etablissement Scolaire

Le DIRECTEUR

Mr Villanova,

Villanova

Protocole validé du 14 au 24 mai

Le 13/05/20

Annexe 1

Le port du masque

Dans tous les cas le port d'un masque complète les gestes barrières mais ne les remplace pas. Le masque n'est efficace que s'il est associé à un lavage des mains fréquent à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique et en complément des gestes barrières.

Les masques utilisés doivent être **des masques à usage unique**, avec **une durée maximale d'usage de quatre heures**.

Il est important de savoir utiliser et éliminer un masque correctement.

<p>1. Se laver les mains</p> 	<p>2. Prendre un seul masque</p>  <p>Par sa partie centrale externe</p>
<p>3. Respecter le sens de pose</p>  <p>Barrette en haut</p> <p>Plis plongeants</p> <p>Face colorée à l'extérieur</p>	<p>4. Ne toucher que les extrémités des rubans</p> 
<p>5. Bien positionner le masque</p>  <p>Placer le côté rembourré de la barrette sur la bosse du nez</p> <p>Le bas du masque sous le menton</p>	<p>6. Ajuster la bande pour le nez</p>  <p>⚠</p> <p>Après avoir bien positionné votre masque, ne le touchez plus</p>

Lorsque l'on porte un masque, il faut éviter de le toucher ou de le déplacer. Si on touche un masque usagé ou après l'avoir retiré, il faut ensuite se laver les mains au savon ou au gel hydroalcoolique.

Pour enlever un masque, il faut se laver les mains auparavant puis le retirer par derrière (ne pas toucher le devant du masque). Ensuite, il faut le jeter Immédiatement dans une poubelle fermée. Enfin, il faut se laver les mains au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique.

Annexe 2

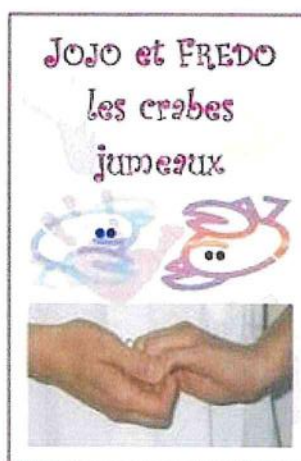
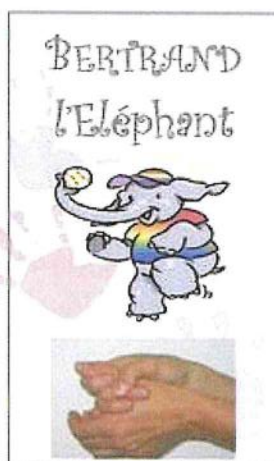
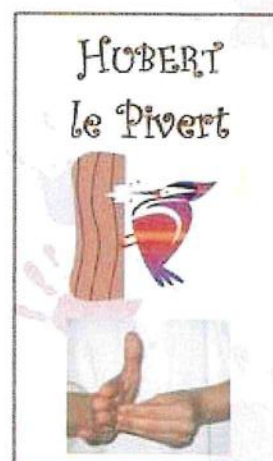
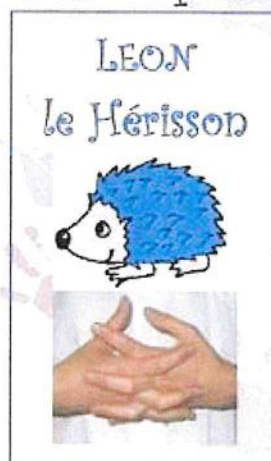
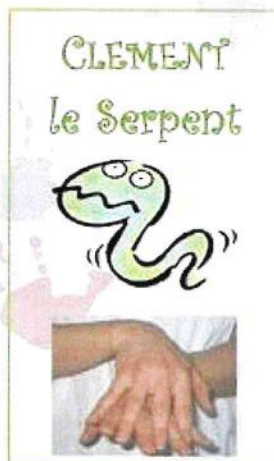
Se laver les mains



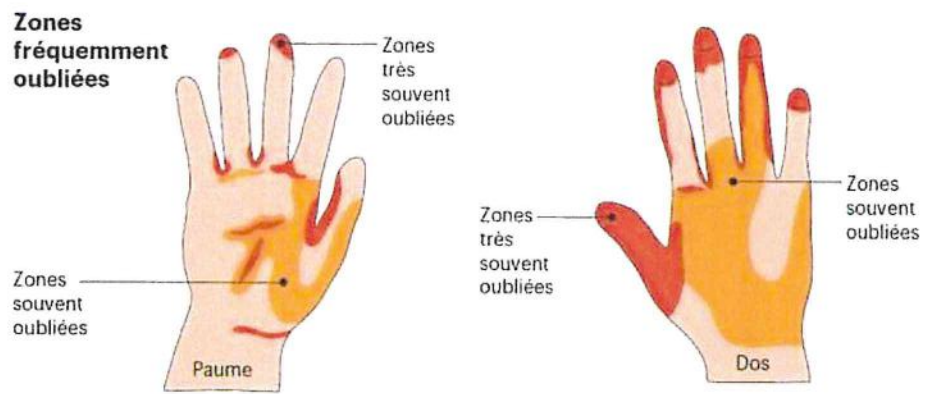
Viens te laver les mains avec ...



et ses copains



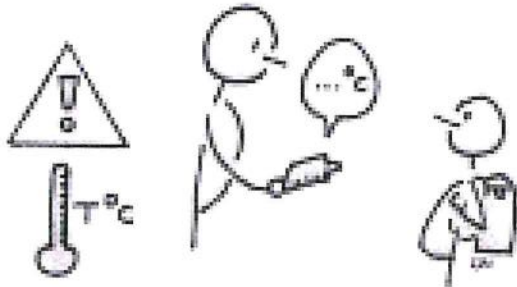
Mai 2008, M&J Mai 2011 - Réalisé par : Anjo C. - Charbonneau B. - Florence M-C. - Mariani C. - Pôle Santé Publique Hygiène - N. Négrin



Annexe 3

Les gestes barrières

AVANT de se rendre à l'école : prise de TEMPÉRATURE

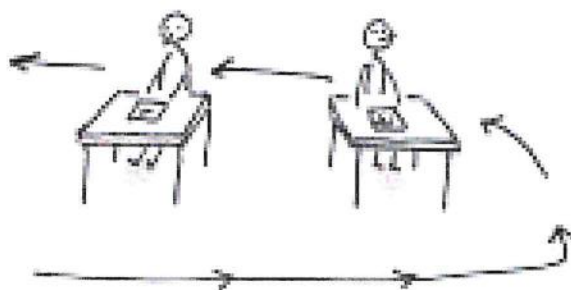


Si plus de 37,8°C,
l'enfant doit rester
à la maison!

ARRIVÉE à l'école : respecter les règles de distanciation indiquées sur le parcours (1 mètre)



Dans la CLASSE : règle de distanciation



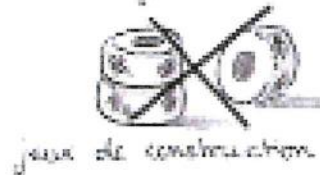
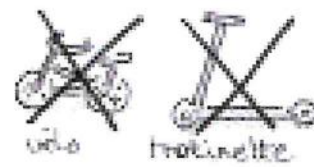
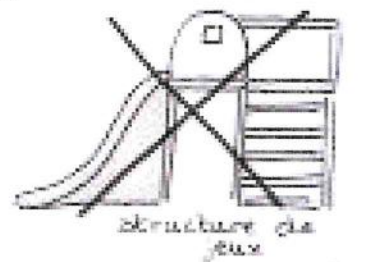

sens de
circulation
indiqué en
classe.

Maximum d'élèves par classe défini selon
l'espace disponible.

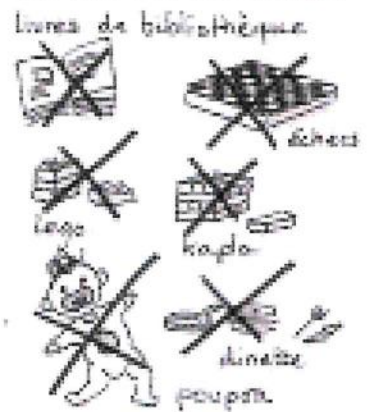
Le matériel de travail doit RESTER sur la table de l'élève (aucun échange entre élèves)



⚠ Les JEUX, les LIVRES, le MATÉRIEL de manipulation de l'école sont INTERDITS d'utilisation.



JEUX de COUR INTERDITS



JEUX de la CLASSE INTERDITS